Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602624-20251217-DB202500082-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courrier en date du 8 décembre 2025. La séance a été présidée par M. Yves DREVES, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Yves DREVES, Mme Valérie DEIMAT, M. Alain BRULE, Mme Marie-Hélène Le GOLVAN, Marcel LUCAS, M. Pierre BAREL, Mme Christine EVO, M. Olivier QUERE, Mme Corine LE DOUARAN, M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT.

Absent non excusé :

Absent excusé : M. Thierry LE RAY

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Emmanuelle ROTIEL donne pouvoir à M. Marcel LUCAS
Mme Marie-Anne LE PORHO donne pouvoir à M. Alain BRULE
Mme Anne-Sophie BARRERE donne pouvoir à M. Pierre BAREL
M. Stéphane ROLLAND donne pouvoir à Mme Corine LE DOUARAN
Mme Roxane MADEC donne pouvoir à M. Olivier QUERE
Mme G. MANDART-BEYSSAC donne pouvoir à Mme Salomé TOITOT

Conseillers en exercice : 19 / **présents :** 12 / **procurations :** 6

Secrétaire de séance : M. Marcel LUCAS

DELIBERATION N°2025/82

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF « LES APEROS KLAM » POUR 2026

Rapporteur : M. le Maire

Depuis 2017, le Collectif KLAM, association basée à Pluneret, propose des concerts estivaux intitulés « Apéros KLAM ». Ces Apéros KLAM sont également proposés de mai à août dans d'autres communes alentours dont Le Bono.

Ainsi en 2023 et 2024, trois événements ont été programmés les mercredis ou jeudis entre les mois de mai à août, couplés avec un marché nocturne.

En 2025, trois évènements ont été programmés au Bono qui ont su attirer beaucoup de public.

Le Collectif attire l'attention sur le coût moyen que représente par commune l'organisation de quatre Apéros Klam, soit 8 200 €, il est demandé aux collectivités locales d'augmenter leur soutien financier.

Souhaitant poursuivre ces animations musicales, il est proposé :

- trois apéro-concerts dans la ville de LE BONO pour la programmation estivale et une quatrième date est ajoutée dans le cadre des "Apéros Klam d'Hiver" 2026-2027,
- la mise à disposition d'une logistique humaine et technique, afférent au lieu de prestation,
- le versement au titre de la convention de partenariat à l'organisation de ces quatre événements à hauteur de 3 000 € H.T. pour permettre l'équilibre économique du festival,
- la participation de la Ville à la communication des Apéros KLAM.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602624-20251217-DB202500082-DE

ANNEXE K – Convention de partenariat avec le Collectif « Apéro KLAM»

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'Association « Le Collectif Klam » pour l'organisation des Apéros Klam 2026 ;

- **d'autoriser** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le 16 décembre 2025,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
Yves DREVES

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

